

# Assurer la conduite d'un vignoble -

## Eligible au CPF

Durée : 70 h en présentiel au CFPPA

Cette formation peut donner lieu à la certification d'un bloc de compétences du BPREA



## INFORMATIONS PRATIQUES

➤ Le contenu de la formation est **adapté selon les attentes des stagiaires, qui sont exprimées en amont de la formation**. L'action de formation est organisée sous forme de cours en salle, et de visites chez des maraîchers, de travaux pratiques.

➤ **Evaluation** : à partir d'une fiche technique, explication lors d'un entretien, des choix techniques et organisationnels du stagiaire –  
Jury : 1 formateur

➤ Personnes concernées : personnes avec projet d'installation en agriculture, exploitants agricoles, demandeur d'emploi ou personnes désireuses d'assurer la conduite technique d'un atelier arboricole.

➤ **Coût** : 1190 € pour les stagiaires VIVEA (conditions de financement modifiées – nous contacter) / 1120 € pour les stagiaires France Travail seul – du CPF et en autofinancement / 961,80 € pour les stagiaires d'autres OPCA  
Possibilité de prise en charge des frais de formation (VIVEA, Pôle Emploi, Compte Personnel de Formation...)

*Le présentiel seul permet la validation d'une UCARE du BPREA. Il peut être couplé avec des heures à distance permettant de valider le bloc de compétences C3 du BPREA. Une période de stage peut également être proposée pour la C3.*

➤ Une possibilité d'hébergement (16 € la nuitée) et de restauration sur site (5 € le repas du midi et du soir - 2 € le petit-déjeuner) – Pour la réservation : contacter Pamela TAULEIGNE : 04.75.36.76.56 ou [pamela.tauleigne@educagri.fr](mailto:pamela.tauleigne@educagri.fr)

➤ Pour les personnes en situation de handicap, contacter le centre de formation pour échanger sur les aménagements à envisager lors de votre formation

➤ Taux de satisfaction (données 2023) : **87,1 %**

➤ Taux de réussite (données 2023) : **100 %**

➤ Voir les conditions générales de vente et le règlement intérieur sur notre site internet : <https://epl.aubenas.educagri.fr/>

## CONTENU DE LA FORMATION

### ✓ Elaborer l'itinéraire technique du vignoble

- Connaître la physiologie de la vigne et les principaux modes de conduite en viticulture (y compris en biodynamie)
- Identifier les moyens de prévention et de lutte contre les ravageurs et les maladies
- Connaître la filière viticole et ses acteurs
- Identifier et choisir ses cépages
- Respecter la réglementation en viticulture (phytosanitaire, douanes...)
- Etablir le calendrier de production et estimer le temps de travail (cahier des charges)
- Prévoir les investissements nécessaires à l'atelier
- Prévoir les résultats technico-économiques de l'atelier
- Analyser la conduite de l'atelier, identifier ses forces et ses faiblesses

### ✓ Réaliser les travaux de l'atelier de production

- Réaliser la taille, le palissage, la plantation...
- Assurer la conduite sanitaire du vignoble
- Effectuer des visites d'exploitations, de caves coopératives ...

Référent formation : [marion.bealet@educagri.fr](mailto:marion.bealet@educagri.fr)



Et [cfppa.aubenas@educagri.fr](mailto:cfppa.aubenas@educagri.fr)

